



A Chacun Son Logis  
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE COURCELLES

n°6  
DÉCEMBRE 2019

# Magazine

*Les fêtes de fin d'année sous le signe de la joie et de la convivialité*



Page 3

«Édito»



Pages 8-9

«Des fêtes  
en toute sécurité»



A Chacun Son Logis  
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE COURCELLES

[www.acsl.be](http://www.acsl.be)



# Sommaire



Édito .....	3
Actualités.....	4-5
Retour du gel: comment bien protéger vos canalisations et compteur d'eau .....	6-7
Des fêtes en toute sécurité .....	8-9
Annuaire .....	10
Calendrier des collectes TIBI .....	11

Comité de rédaction: Julien VERGUCHT,  
Amélie GUÉRIT,  
Cécile LOUIS,  
Christine SWEERT  
et le CCLP

Editeur responsable: Julien PAQUET,  
Directeur-Gérant  
Rue de l'Yser, 93  
6183 Trazegnies





## *Cher(e)s locataires,*

Voici venu le temps des paysages blancs, des décorations lumineuses et féériques ainsi que des agréables marchés de Noël où l'on se retrouve autour d'un bon vin chaud. C'est certain, les fêtes de fin d'année constituent bien souvent un moment de partage et de convivialité et sont l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis afin de déguster un bon dîner et/ou souper. Je ne peux, dès lors, que vous souhaiter de profiter au maximum de ces magnifiques moments qui nous sont offerts par la vie.

De merveilleux moments à partager, qui ne doivent en aucun cas être gâchés par l'inattention ou l'imprudence.

En effet, comme le dit le vieux proverbe: «Mieux vaut prévenir que guérir» ... Préparez donc intelligemment votre réveillon pour recevoir le père Noël et pas les pompiers!

Dans ce cadre, vous trouverez au sein de ce numéro une série de conseils utiles pour passer des fêtes de fin d'année en toute sécurité. N'oubliez pas également de déposer votre beau sapin sur votre trottoir lors de la collecte annuelle des sapins de Noël par nos services communaux du 6 au 10 Janvier.

Enfin, dans un autre registre, vous trouverez également des explications et conseils afin de bien protéger vos canalisations et compteurs d'eau d'un des meilleurs amis de l'hiver, le gel.

Je vous souhaite à toutes et tous, du fond du cœur, un Joyeux Noël et une très bonne année 2020!

Christine SWEERT,  
Présidente «A Chacun Son Logis»

☎ 0477/55.32.36

@ christinesweert@hotmail.com





## Halloween à la Régie des Quartiers

Dans le cadre de sa mission d'animation des quartiers et pour fêter Halloween, la RDQ a reçu durant une matinée, les enfants de l'école du TDA. Ces quelques heures ont permis aux enfants de goûter à la délicieuse soupe aux potimarrons préparée par les stagiaires et certains membres du CCLP. Chaque enfant a pu repartir avec une poignée de bonbons comme le veut la tradition. La Régie des Quartiers de Courcelles est une Association Sans But Lucratif agréée par la Région Wallonne dont le but est d'améliorer le cadre de vie des quartiers en y associant les habitants. Elle tient un rôle important pour A Chacun Son Logis étant donné qu'elle déploie ses activités sur ses quartiers d'habitations.

Pour rappel, les grandes missions de la Régie des Quartiers sont d'accompagner à l'insertion socio-professionnelle et de développer la dynamique des quartiers.

Les conditions pour intégrer la Régie sont:

- Avoir 18 ans
- Etre inscrit comme demandeur d'emploi (indemnisé ou non)
- Habiter l'entité de Courcelles

La Régie s'adresse à un public peu qualifié souhaitant être accompagné dans le cadre d'un parcours d'insertion afin de favoriser l'orientation vers l'emploi et/ou la formation qualifiante.

Si vous avez des questions, Angélique, la médiatrice sociale se fera un plaisir d'y répondre par téléphone au 0499/889.923.

Les prochaines séances d'informations auront lieu le 3 décembre à 9h30 et le 20 janvier à 9h30 à la rue du Pasteur Noir, 46 à 6180 Courcelles.

La Régie des Quartiers de Courcelles organise aussi des cours de citoyenneté tous les mardis de 9h00 à 12h00 et les jeudis de 13h00 à 16h00. Pour la rentrée 2020, les inscriptions se feront au mois de janvier et les cours débuteront début février 2020



## Permanence téléphonique du Service Technique

Nous vous informons que l'horaire de la permanence téléphonique du Service Technique a changé depuis le 7 octobre 2019.

**Le Service Technique est maintenant accessible entre 8h30 et 11h00**

L'horaire de la permanence en nos bureaux ne change pas: chaque premier mercredi du mois, de 8h30 à 11h30

## Renouvellement des candidatures

**PENSEZ-Y!**

Afin de maintenir leur candidature à un logement public, les candidats sont tenus de renouveler leur dossier chaque année, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 15 février. La société le rappelle aux personnes concernées par un courrier envoyé fin décembre à l'adresse fournie par le candidat.

Vous êtes concernés si votre candidature a plus de 6 mois au 31 décembre!

Un dossier non renouvelé est un dossier radié, sans possibilité de se réinscrire durant 6 mois.

## Coug nous CCLP

«Cela fait quelques années maintenant que le cœur du plan d'action du CCLP est la distribution des cougnous pour nos seniors en période de fête. Avec l'aide d'A Chacun Son Logis et la Régie Des Quartiers, nous avons le plaisir de mettre à l'honneur les personnes de 65 ans et plus en leur apportant une petite visite, que je leur souhaite agréable, ainsi qu'un cougnou.

## Vide dressing CCLP

C'est avec courage et sous une fine pluie automnale que les vendeurs se sont installés le dimanche 20 octobre à la salle Béguin à Trazegnies pour le vide dressing organisé par le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires d'A Chacun Son Logis.

Rappelons que cette activité permet le recyclage ou le partage de vêtements et/ou accessoires qui ne sont plus portés par leur propriétaire. Le but étant de se vêtir à bas prix.

Le commerce lié au recyclage des fripes ne cesse de grandir et le CCLP a voulu surfer sur la vague.

Les apprentis commerçants étaient au rendez-vous.

La Régie des Quartiers de Courcelles était aussi présente. Elle nous a proposé des boissons ainsi que de la petite restauration. Les stagiaires ont également donné un coup de main pour installer la salle et la ranger après le vide dressing.

Vu le succès remporté, le CCLP ne compte pas en rester là et organisera la même animation à Courcelles dans le courant de l'année 2020.

Donc, soyez attentifs aux prochains numéros de ce magazine!!!

Le Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires est joignable du lundi au vendredi au 0491/399.352.

C'est pour nous l'occasion de leur accorder toute l'importance qu'ils méritent. En espérant que cette activité perdure avec le CCLP et que vous soyez vous même impatients d'avoir 65 ans si ce n'est pas encore le cas.

Passez d'agréables fêtes de fin d'année».

Dorothee LEJEUNE





## COMMUNICATION DU SERVICE LOYER

Nous profitons de l'envoi des fiches de calcul du loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour vous rappeler l'obligation de nous faire connaître toute modification au sein de votre composition de ménage et des revenus de tous les membres de celui-ci, et ce, **dès la survenance de cette modification**.

En effet, le loyer n'est pas modifié uniquement au 1<sup>er</sup> janvier mais est susceptible de l'être en cours d'année en cas de changement.

**Le montant des revenus utilisé pour le calcul du loyer est le montant imposable.** Si votre statut change mais pas vos revenus nets, vous restez dans l'obligation de nous faire parvenir les documents nécessaires.

Vous noterez que nous vous demandons les revenus de l'ensemble des membres du ménage, **y compris les enfants âgés de 18 ans ou plus**. Que ça soit un «job étudiant», en intérim ou un contrat à durée déterminée.

La législation prévoit que, dans le cas d'une augmentation des revenus, le nouveau loyer est applicable le premier jour du mois qui suit l'augmentation. Si vous nous signalez une augmentation des revenus en retard, votre loyer sera donc recalculé sur la bonne base en revenant, si nécessaire, plusieurs mois en arrière et la différence vous sera réclamée.

Dans le cas d'une diminution des revenus, le nouveau loyer est appliqué le premier jour du mois qui suit la notification de la diminution.

Pour éviter toute mauvaise surprise, et dans votre intérêt, ne tardez jamais et remettez à la société les documents justificatifs au calcul du loyer dès que possible.

Si vous avez une question, notre Service Loyer reste à votre disposition.



# Conseils

## RETOUR DU GEL: COMMENT BIEN PROTÉGER VOS CANALISATIONS ET COMPTEURS D'EAU

Alors que l'hiver s'installe, les canalisations d'eau risquent de geler si elles ne sont pas bien isolées. Comment bien protéger votre compteur d'eau?

Par grand froid, le compteur d'eau est particulièrement exposé au gel. La pression de l'eau gelée peut endommager vos installations et provoquer des fuites.

Voici quelques gestes simples pour ménager vos canalisations en bon père de famille:

### 1. Isolez

Avant toute chose, enveloppez le compteur et les canalisations à l'aide d'un matériau isolant parfaitement sec. Les plaques de polystyrène ou une bonne couverture font très bien l'affaire. Évitez le tissu et le papier, ces derniers absorbent l'humidité.

Si le compteur se trouve dans une cavette extérieure, veillez à couvrir les installations avec un matériau isolant (sac de polystyrène ou de paille). Le couvercle, lui aussi, doit être parfaitement étanche. Pour plus de sécurité, recouvrez-le d'une feuille plastique puis de terre.

### 2. Maintenez une bonne température

L'isolation du compteur et des canalisations n'est pas une garantie absolue contre les méfaits du gel. Idéalement, la température des locaux doit être maintenue au-dessus de 0°C. Vous pouvez également prendre d'autres mesures préventives:

- Boucher les ouvertures qui laissent entrer le froid tout en maintenant une aération suffisante
- Vidanger l'installation et fermer le robinet situé avant le compteur en cas d'absence prolongée.

Sachez que la protection du raccordement et des accessoires (dont le compteur et les loges extérieures) relève de votre responsabilité.

Les fuites provoquées par le gel ne causent pas seulement des dommages matériels et financiers aux occupants de l'habitation concernée. L'approvisionnement du quartier tout entier peut aussi en souffrir, pensez-y.

**Les fuites causées par le gel du compteur peuvent entraîner une surconsommation qui a un impact considérable sur votre facture d'eau. Prenez un maximum de précautions avant l'arrivée du gel. Cela vous évitera d'être privé d'eau, puis de subir d'éventuels dégâts lors du dégel et enfin de devoir le remplacer. En cas de mauvais entretien, le remplacement de votre compteur gelé vous sera facturé 181€ par la SWDE.**



# Conseils



## RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS EN TANT QUE CITOYEN EN CAS DE NEIGE OU DE GEL

Tant en cas de chute de neige que par temps de gel, tout riverain d'une voie publique doit veiller à aménager sur le trottoir bordant l'immeuble qu'il occupe une voie suffisante de +/- 1 mètre pour faciliter le passage des piétons en toute sécurité (Articles 12 et 13 du Règlement Général de Police Administrative).

Par ailleurs, il est interdit, par temps de gel, de déverser ou de laisser s'écouler à dessein de l'eau sur la voie publique même là où il n'existe pas d'égouttage public.

Le Service des gardiens de la paix veille au bon respect de ce règlement, les contraventions à ces articles étant passibles d'une amende de 60 à 245€.

### Dispositions à prendre:

- Si vous constatez que le compteur d'eau ou le raccordement extérieur sont gelés, prenez immédiatement contact personnellement avec les services de la SWDE au 087/87.87.87.
- Isolez les conduites et le compteur d'eau et chauffez si nécessaire temporairement les pièces n'étant pas «hors gel» et où des canalisations peuvent geler.
- Déblayez/salez les trottoirs devant chez vous.



# Sécurité

## Des fêtes en toute sécurité

### Le syndrome du sapin de Noël

Noël rime avec sapin de Noël.. Nordman ou épicéa, chacun a ses préférences. Mais attention, l'arbre peut avoir des effets néfastes sur votre santé.

Méfiez-vous du **syndrome du sapin de Noël**. Les yeux qui grattent et qui pleurent, le nez qui coule et qui pique et la toux en sont les symptômes.

Si vous êtes ou qu'une personne de votre ménage est **asthmatique**, soyez vigilant. Plus la pièce est chauffée et plus la moisissure se développe rapidement. Des micros champignons se créent sur le sapin et peuvent déclencher des crises d'asthme.

Si vous avez déjà été sujets à ces comportements durant les fêtes, préférez un arbre artificiel. Il vous amènera malgré tout la magie de Noël et sera d'autant plus sécurisant. Si l'odeur du sapin vous manque, il existe des vaporisateurs de parfum.

### Évitez tout risque d'incendie

Plus un arbre est sec, plus il est inflammable. Un arbre desséché ne résistera pas à la chaleur des guirlandes électriques que vous aimeriez y accrocher.

L'option idéale est donc d'opter pour un sapin en pot dont vous pourrez arroser le pied tous les jours.

Vous préférez un arbre coupé? Choisissez-en un fraîchement coupé qui ne perd pas encore ses aiguilles. Pour le vérifier, il suffit de passer vos doigts sur les aiguilles. Pour éviter qu'il ne sèche trop vite, faites une entaille d'environ 3 cm dans le bas du tronc, placez-le dans un seau rempli de sable et versez-y quotidiennement de l'eau. Cela évitera le dessèchement et il gardera un aspect sain. À la fin des fêtes, ne tardez pas à vous en débarrasser.

Si vous achetez un sapin artificiel, vérifiez qu'il ne soit pas fabriqué dans une matière inflammable.

Peu importe le sapin que vous choisirez, il est conseillé de le placer en hauteur, loin de toute source de chaleur, inflammable ou non (cheminée, radiateur, chaudière etc.) et de vérifier régulièrement sa stabilité surtout s'il peut être bousculé par des enfants ou des animaux domestiques.



**Pensez aussi à vérifier vos détecteurs de fumée dans chacune des pièces à risques.**

**La fumée et les gaz de combustion causent plus de victimes que les flammes...**

**Un incendie, et même un début d'incendie, peut avoir de lourdes conséquences. Aussi, vérifiez que vous êtes bien couvert pour vos biens et pour votre responsabilité en tant que locataire.**

# Sécurité



## L'éclairage

- Sur le sapin, comme sur la table, évitez les bougies. C'est joli mais très dangereux. **Préférez des guirlandes électriques répondant aux normes européennes** et respectez leur mode d'emploi.
- N'utilisez jamais de guirlandes lumineuses dans des arbres à armature en fer.
- Pensez que vos guirlandes sont restées dans une boîte depuis l'année dernière. Vérifiez-les donc soigneusement avant de les placer sur votre sapin ou ailleurs. Si certains fils électriques sont à nu ou cassés, jetez-les et achetez un nouveau jeu de guirlandes.
- Vérifiez si toutes les ampoules sont bien vissées et si les fils sont intacts. Ils pourraient provoquer un court-circuit.
- Pour le branchement de votre sapin ou encore de votre crèche, prévoyez une multiprise accessible rapidement. Il doit être possible de l'atteindre sans ramper sous l'arbre. Guirlande, décors lumineux, crèche éclairée... **Veillez à ne pas surcharger vos multiprises.** Chaque multiprise se caractérise par une puissance maximum acceptée (indiquée en watts sur les appareils). Pour éviter une surcharge électrique, il est important de ne pas brancher trop de câbles sur le même bloc. Vérifiez la puissance que chaque multiprise supporte et veillez à ce que la somme des puissances des appareils qui y sont branchés ne dépasse pas sa capacité.
- Pour la même raison, évitez les branchements en cascade; autrement dit, **ne branchez jamais une multiprise sur une autre multiprise.**
- Lorsque vous quittez votre logement ou quand vous allez vous coucher, pensez à toujours bien débrancher toutes vos décorations.

## Les cadeaux



- Veillez à ce qu'ils respectent bien les tranches d'âge conseillées.
- Vérifiez que le marquage CE soit bien apposé sur le jouet. Cette norme est obligatoire et affirme que la fabrication respecte bien les règles minutieuses de conception et de choix des matériaux.
- Vérifiez également le marquage «NF Petite enfance». Cette norme est plus exigeante que la réglementation européenne, elle signifie que le fabricant a fait réaliser des contrôles de sécurité prévus par la réglementation mais aussi les vérifications d'aptitude à l'emploi et de constance de la qualité de la production.
- Si vous avez choisi d'offrir une peluche à poils longs, tirez dessus au moment de l'achat. Un grand nombre d'entre elles perdent leurs poils ce qui peut constituer un danger pour les plus petits.
- Vérifiez également que dans la folie des déballages, les plus petits n'empruntent pas les jeux des grands au risque de peut-être s'étouffer avec une pièce d'un playmobil par exemple.



## La fondue et la raclette

Pensez à coller le fil électrique à l'intérieur de la table et asseyez les enfants de l'autre côté. Ne les laissez pas à proximité des appareils chauffants.

## COLLECTE DE SAPINS DU 6 AU 10 JANVIER 2020

La collecte de sapins de Noël s'effectuera du 6 au 10 janvier 2020 par le service «espaces verts» de la Commune de Courcelles.

▲ Les sapins devront être déposés sur le trottoir pour le 6 janvier dès 8h. Uniquement les sapins naturels sans décoration et sans leur pied (socle, croix, etc.) seront repris. N'hésitez pas à prendre contact avec le chantier communal afin de demander le retrait du vôtre au 071/466.888, du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Une réservation est effectivement souhaitable.



## PANNE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

### Comment réagir?

Si la situation présente un danger immédiat (comme un poteau couché sur la route), prévenez tout de suite le **112**.

Si ce n'est pas le cas, signalez la panne à Ores au **078/78.78.00** ou en remplissant le formulaire en ligne via <https://extranet.ores.be/fr/services/broken-streetlight>.

# Annuaire



En cas de besoin ou de demande de renseignements, voici une liste de services qui peuvent vous être utiles :

### Commune de Courcelles

Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 COURCELLES  
**071/46.68.00**

→ bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

### CPAS

Rue Baudouin 1<sup>er</sup>, 119 – 6180 COURCELLES  
**071/46.95.01**

### CPAS Services Sociaux

Rue Churchill, 313 – 6180 Courcelles  
**071/46.64.10**

→ Joignable du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h à 16h15 – Permanences le lundi et le mercredi de 9h à 11h et le vendredi de 13h30 à 15h30  
Permanences sur les sites de Souvret (lundi), Gouy-lez-Piéton (mardi) et Trazegnies (mardi et vendredi).

### CPAS Centre Huart

Maison de repos et de soins, maisonnettes et résidence-services

Rue Baudouin 1<sup>er</sup>, 121 – 6180 COURCELLES  
**071/46.95.00**

### A.M.O Pavillon J

(Service d'aide à la jeunesse)

**0476/94.77.26**

ou se rendre Cité Renard, 161 – 6180 COURCELLES

### Régie de Quartier

Rue du Pasteur Noir, 46 – 6180 COURCELLES  
**071/46.46.32**

### Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires (CCLP)

**0491/39.93.52**

### Maison de village de Trazegnies

Rue de l'Yser, 97 – 6183 TRAZEGNIES  
**071/46.63.62** et **071/46.69.12**

### Maison de village de Courcelles

Cité Renard, 159 – 6180 COURCELLES  
**0489/54.18.78**

### Zone de Police des Trieux

**101** (appel urgent)  
ou **071/54.99.40** (appel non urgent)

### Ambulance

**100**

### Numéro d'urgence européen

**112**

### Pharmacie de garde

**0900/10.500**

# Propreté



# tibi

## COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS (sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune) ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES (conteneurs verts, selon la commune)

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Courcelles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Type de collecte		<b>Courcelles 1</b> Courcelles Souvret	<b>Courcelles 2</b> Courcelles Trazegnies	<b>Courcelles 3</b> Courcelles, Gouy-lez-Piéton, Trazegnies	<b>Courcelles 4</b> Courcelles

JOURS FÉRIÉS	DATES	REPLACEMENT
Nouvel An 2020	Mercredi 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Samedi 4 janvier 2020

**CONSULTEZ LE SITE WEB!**  
Plein d'infos sur [www.tibi.be](http://www.tibi.be)

## DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



	JANVIER		FÉVRIER		MARS	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
COURCELLES 1	20	6-20	17	3-17	16	2-16
COURCELLES 2	21	7-21	18	4-18	17	3-17
COURCELLES 3	22	8-22	19	5-19	18	4-18
COURCELLES 4	16	2-16	20	6-20	19	5-19



## Les recyparcs



RECYPARC de Courcelles  
Rue de Binche

### HEURES D'OUVERTURE

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00.  
Le samedi de 9h15 à 17h30.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés  
(01/05, jeudi de l'Ascension, 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12)

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234



**A Chacun Son Logis**  
LA SOCIÉTÉ DE LOGEMENT DE COURCELLES



# Contacts



**ADRESSE POSTALE:** rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



**SITE INTERNET:** [www.acsl.be](http://www.acsl.be)



**POUR NOUS CONTACTER PAR EMAIL:** [info@acsl.be](mailto:info@acsl.be)



**POUR NOUS CONTACTER PAR TÉLÉPHONE:**

- Numéro général **071/45.26.24**
- Service Locatif et Social : **071/45.26.24**
  - pour toutes demandes relatives à votre loyer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière ou à une demande de transfert
    - soit aux permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30
    - soit par téléphone au 071/45.26.24 du lundi au vendredi de 13h à 16h.
- Service Technique : **071/46.63.00**
  - pour toutes demandes d'interventions techniques en urgence ou en dépannage
    - du lundi au vendredi de 9h à 11h30



**EN CAS DE RÉCLAMATION**, la Présidente, M<sup>me</sup> Christine SWEERT est disponible sur rendez-vous au **0477/55.32.36** ou par courriel: [christinesweert@hotmail.com](mailto:christinesweert@hotmail.com)

**NOS BUREAUX  
SERONT FERMÉS:**

En décembre:  
mardi 24 après-midi,  
mercredi 25, jeudi 26,  
mardi 31 après-midi

En Janvier:  
mercredi 1<sup>er</sup> et jeudi 2